

**LES AVOCATS ET NOTAIRES
DE L'ÉTAT QUÉBECOIS**

ÉTATS FINANCIERS

31 août 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution de l'actif net (négatif)	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 11



Jalbert
Luneau
Mathieu
Duval

2625, chemin Sainte-Foy, bureau 202, Québec (Québec) G1V 1T8
Tél. : 418 653-9244 | Téléc. : 418 653-9251

info@jlmd.ca
www.jlmd.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX ADMINISTRATEURS DE LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **Les avocats et notaires de l'État québécois**, qui comprennent le bilan au 31 août 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net (négatif) et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'association portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Les avocats et notaires de l'État québécois** au 31 août 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Jalbert CPA inc.

Québec, Canada
le 13 novembre 2017

¹ Par Bernard Duval, CPA auditeur, CA

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

RÉSULTATS

Exercice clos le 31 août 2017

	2017		2016
	Fonds de grève \$	Fonds d'adminis- tration générale \$	Total \$
PRODUITS			
Cotisations des membres	1 092 901	661 969	1 754 870
Assurances collectives			
Primes	-	7 190	7 190
Intérêts	-	470	470
Intérêts	9 862	-	9 862
Autres revenus	7 932	4 121	12 053
	<u>1 110 695</u>	<u>673 750</u>	<u>1 784 445</u>
			<u>923 229</u>
CHARGES			
Indemnités de grève	10 947 350	-	10 947 350
Salaires et charges sociales	16 000	466 470	482 470
Négociations	561 821	-	561 821
Dossiers de relations de travail	-	115 666	115 666
Frais de bureau	-	99 906	99 906
Assemblées et congrès	-	11 779	11 779
Réunions et comités	-	7 855	7 855
Frais d'association	-	27 953	27 953
Honoraires professionnels	204 593	75 430	280 023
Formation et perfectionnement	-	923	923
Frais de service de paie	5 319	-	5 319
Intérêts sur dette à long terme	178 809	-	178 809
Intérêts sur l'emprunt bancaire	9 432	-	9 432
Amortissement des frais de financement	2 006	-	2 006
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	-	9 113	9 113
	<u>11 925 330</u>	<u>815 095</u>	<u>12 740 425</u>
			<u>925 921</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(10 814 635)</u>	<u>(141 345)</u>	<u>(10 955 980)</u>
			<u>(2 692)</u>

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (NÉGATIF)

Exercice clos le 31 août 2017

	2017			2016
	Investi en immo- bilisations corporelles \$	Fonds de grève \$	Fonds d'adminis- tration générale \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT	32 554	3 605 494	461 811	4 099 859
Insuffisance des produits sur les charges	(9 113)	(10 814 635)	(132 232)	(10 955 980)
Investissement en immobilisations corporelles	10 111	-	(10 111)	-
SOLDE À LA FIN	<u>33 552</u>	<u>(7 209 141)</u>	<u>319 468</u>	<u>(6 856 121)</u>

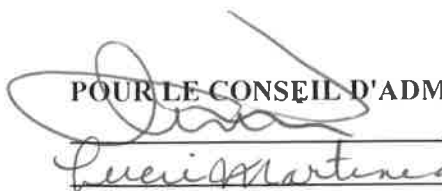
LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

BILAN

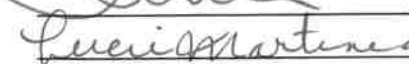
Au 31 août 2017

	2017			2016
	Fonds de grève \$	Fonds d'adminis- tration générale \$	Total \$	Total \$
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	205 594	145 085	350 679	372 548
Débiteurs (note 3)	-	45 054	45 054	34 515
Frais payés d'avance	-	16 412	16 412	2 671
Avances interfonds à recevoir, sans intérêts	-	191 449	191 449	164 898
	205 594	398 000	603 594	574 632
PLACEMENTS (note 4)	1 101	-	1 101	3 766 147
IMMOBILISATIONS				
CORPORELLES (note 5)	-	33 552	33 552	32 554
DÉPÔT DE GARANTIE	-	100	100	100
	206 695	431 652	638 347	4 373 433
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs (note 6)	5 346	68 294	73 640	108 676
Avances interfonds à payer, sans intérêts	191 449	-	191 449	164 898
Produits perçus d'avance	-	10 338	10 338	-
Tranche de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	2 285 714	-	2 285 714	-
	2 482 509	78 632	2 561 141	273 574
DETTE À LONG TERME (note 7)	4 933 327	-	4 933 327	-
	7 415 836	78 632	7 494 468	273 574
ACTIF NET (NÉGATIF)				
Investi en immobilisations corporelles	-	33 552	33 552	32 554
Fonds de grève	(7 209 141)	-	(7 209 141)	3 605 494
Fonds d'administration générale	-	319 468	319 468	461 811
	(7 209 141)	353 020	(6 856 121)	4 099 859
	206 695	431 652	638 347	4 373 433

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,


 administrateur

marc dion


 administrateur

Lucie MARTINEAU.

JLMD

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 août 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(10 955 980)	(2 692)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Revenus réinvestis	(14 107)	(35 661)
Amortissement des immobilisations corporelles	9 113	8 800
Amortissement des frais de financement	<u>2 006</u>	<u>-</u>
	(10 958 968)	(29 553)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 8)	<u>(48 978)</u>	<u>19 923</u>
	<u>(11 007 946)</u>	<u>(9 630)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de placements	3 779 153	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(10 111)</u>	<u>(8 086)</u>
	<u>3 769 042</u>	<u>(8 086)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	8 000 000	-
Remboursement de la dette à long terme	(761 905)	-
Augmentation des frais de financement	<u>(21 060)</u>	<u>-</u>
	<u>7 217 035</u>	<u>-</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(21 869)	(17 716)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>372 548</u>	<u>390 264</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>350 679</u></u>	<u><u>372 548</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES**Au 31 août 2017**

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF

L'association a été constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et est exemptée de l'impôt sur les bénéfices. Elle a comme objectif de promouvoir et défendre les intérêts des juristes à l'emploi du gouvernement du Québec, de ses organismes et des organismes d'état, de négocier leurs conditions de travail et d'en assurer le respect.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes suivantes :

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

COMPTABILISATION PAR FONDS

L'association applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par l'association en matière de prestation de services et d'administration. Ce fonds présente les ressources non affectées.

Le fonds de grève est composé de contributions de membres, des produits générés par le fonds et les charges afférentes. Les cotisations des membres sont exigées de façon ponctuelle lorsqu'une grève est votée par les membres. L'association ne peut utiliser à d'autres fins ces montants sans le consentement préalable des membres.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les cotisations des membres et les primes d'assurances collectives sont constatées au moment où ceux-ci perçoivent leurs salaires.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés quotidiennement selon les accords en place.

Les ristournes et les autres produits sont comptabilisés à la date de l'opération et sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

INSTRUMENTS FINANCIERS**Évaluation des instruments financiers**

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 août 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et frais courus, des salaires et vacances à payer et de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux indiqués ci-dessous :

	<u>Taux</u>
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 août 2017

3. DÉBITEURS

	2017 \$	2016 \$
Fonds de grève		
Intérêts courus	-	4 245
Fonds d'administration générale		
Comptes clients	22 234	30 270
Divers	22 820	-
	<u>45 054</u>	<u>30 270</u>
	<u>45 054</u>	<u>34 515</u>

4. PLACEMENTS

Placement encaissé au cours de l'exercice	-	306 949
Compte Avantage Entreprise, 0,70 %	<u>1 101</u>	<u>3 459 198</u>
	<u>1 101</u>	<u>3 766 147</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Solde au début \$	Additions \$	Solde à la fin \$
COÛT			
Mobilier et équipement	42 500	6 133	48 633
Équipement informatique	<u>35 918</u>	<u>3 978</u>	<u>39 896</u>
	<u>78 418</u>	<u>10 111</u>	<u>88 529</u>
AMORTISSEMENT CUMULÉ			
Mobilier et équipement	21 478	5 290	26 768
Équipement informatique	<u>24 386</u>	<u>3 823</u>	<u>28 209</u>
	<u>45 864</u>	<u>9 113</u>	<u>54 977</u>
VALEUR NETTE COMPTABLE	<u>32 554</u>		<u>33 552</u>

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 août 2017

6. CRÉDITEURS

	2017 \$	2016 \$
Fonds de grève		
Comptes fournisseurs et frais courus	<u>5 346</u>	<u>31 806</u>
Fonds d'administration générale		
Comptes fournisseurs et frais courus	32 089	49 350
Salaires et vacances	28 928	21 837
Charges sociales et retenues à la source	<u>7 277</u>	<u>5 683</u>
	<u>68 294</u>	<u>76 870</u>
	<u><u>73 640</u></u>	<u><u>108 676</u></u>

7. DETTE À LONG TERME

Emprunt, 3,7 %, remboursable par versements mensuels égaux et consécutifs de 190 476 \$ en capital plus les intérêts, garanti par une hypothèque mobilière sur les créances liées aux cotisations supplémentaires votées le 20 décembre 2016 d'une valeur nette comptable de 16 300 \$, échéant en octobre 2020	7 238 095	-
Frais de financement	<u>(19 054)</u>	-
	7 219 041	-
Tranche de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>2 285 714</u>	-
	<u><u>4 933 327</u></u>	<u><u>-</u></u>

Les versements en capital à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :
2018 : 2 285 714 \$; 2019 : 2 285 714 \$; 2020 : 2 285 714 \$ et 2021 : 380 953 \$.

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 août 2017

8. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2017 \$	2016 \$
Débiteurs	(10 539)	(4 821)
Frais payés d'avance	(13 741)	493
Créditeurs	(35 036)	24 251
Produits perçus d'avance	10 338	-
	<u>(48 978)</u>	<u>19 923</u>

9. ENGAGEMENTS

L'association a signé deux (2) baux se terminant en novembre 2018 et en juillet 2021 pour les locaux qu'elle occupe. La partie non échue s'élève à 126 815 \$. Les loyers annuels estimatifs pour les quatre (4) prochains exercices s'établissent comme suit : 2018 : 63 976 \$; 2019 : 29 230 \$; 2020 : 17 535 \$ et 2021 : 16 074 \$.

10. RÉGIME DE RETRAITE

L'association contribue au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au régime de retraite du personnel d'encadrement.

Le régime est à prestations déterminées et prévoit le paiement d'une rente garantie à la retraite. L'employeur et le personnel cotisent conjointement et à parts égales à la caisse de retraite. Les cotisations correspondent à 11,05 % du salaire admissible pour les employés couverts par le RREGOP et à 15,03 % pour les employés couverts par le RRPE. Au cours de l'exercice, la charge pour le régime de retraite incluse dans les salaires et charges sociales est de 39 557 \$ (36 262 \$ en 2016).

En conformité avec le chapitre 3462 des normes comptables canadiennes, la comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées compte tenu que l'association ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régime à prestations déterminées.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'association aux risques à la date du bilan, soit le 31 août 2017.

NOTES COMPLÉMENTAIRES**Au 31 août 2017**

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'association est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et frais courus, ses salaires et vacances à payer et sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'association est principalement lié aux débiteurs. L'association consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'association est principalement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'association à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.